

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Pouvoir : LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.



DELBU2024-09-068

Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : mise à jour tu tableau des effectifs en lien avec les promotions internes

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L523-1 à L523-6 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par le Président du Centre de Gestion des Côtes d'Armor ;

Vu les listes d'aptitude d'accès aux grades d'agent de maîtrise, de technicien et d'attaché au titre de la promotion interne établies par le Président du Centre de Gestion des Côtes d'Armor avec effet au 1^{er} juillet 2024 ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

Il convient de créer à compter du 1^{er} octobre 2024 les grades suivants au tableau des effectifs :

- Le grade d'agent de maîtrise à temps complet
- Le grade de technicien à temps complet
- Le grade d'attaché à temps complet

Une fois promus, il conviendra de supprimer les précédents grades occupés par les agents à savoir :

- Le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- Le grade d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Le grade de rédacteur principal 1^{ière} classe à temps complet

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Adopte la modification au tableau des effectifs ainsi proposée ;
- Confirme que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX

